

COMMUNE DE DOLLOT



Arrêté Municipal

Portant fermeture temporaire et exceptionnelle de l'école de Dollot en raison d'un épisode caniculaire

Le Maire de la commune de Dollot,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,
Vu le Code de l'Éducation et notamment son article L 212-4,
Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/CAB/SIDPC/2026/0363 en date du 22 juin 2026 portant interdiction temporaire de manifestations durant l'épisode de vigilance canicule rouge,
Vu le bulletin de vigilance de Météo-France renouvelant le plaçant le département de l'Yonne en vigilance rouge canicule à compter du 23 juin 2026,
Vu le communiqué de la Préfecture de l'Yonne en date du 18 juin 2026 recommandant des mesures de prévention pour les populations vulnérables,
Vu la demande du Président du SIVOS Nord Est Gâtinais en date du 23 juin 2026,
Vu l'avis de la Directrice,*

Considérant que les températures élevées constituent un risque pour la santé des élèves et du personnel, notamment les jeunes enfants particulièrement vulnérables aux fortes chaleurs, et que les locaux de l'école de Dollot ne permettent pas de garantir des conditions d'accueil adaptées pendant cette période de canicule,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures temporaires de fermeture de l'établissement afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel,

ARRÊTE

Article 1 : L'école de Dollot, située Place de la Mairie, sera fermée à compter de ce jour et ce jusqu'au 26 juin 2026 inclus.

Article 2 : Pendant cette période, aucune activité scolaire ou périscolaire ne sera assurée dans l'enceinte de l'établissement.

Article 3 : La présente mesure pourra être prolongée en fonction de l'évolution de la situation météorologique et sanitaire.

Article 4 : En raison de la fermeture de l'école et compte tenu de l'absence de climatisation, la cantine sera également fermée pour la même période.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et transmis à :

- Madame la sous Préfète de Sens
- Monsieur le Président du SIVOS Nord Est Gâtinais
- Madame la Directrice

Fait à Dollot, le 24 juin 2026

Le Maire,
Jean-Loup COLTURIER



Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 089-218901437-20260624-ARRETE27_2026-AR

